

## Réforme chômage : reculer pour mieux sauter ?

La première ministre E. Borne a annoncé ce 3 janvier sur l'antenne de France Info le retrait de la mesure scandaleuse annoncée avant Noël par son ministre du travail Dussopt, à savoir la baisse de la durée d'indemnisation des chômeurs-euses de 40 % au cas où le taux de chômage (par rapport à la « population active ») descendait sous la barre des 6 %. Cette annonce faisait suite à celle faite lors d'une réunion UNEDIC par le même ministre qui abaissait la durée d'indemnisation de 25 % au 1er février 2023 du fait d'un taux de chômage situé en deçà des 9 %. Ces mesures appliquent le principe de contracyclicité prévu dans la loi sur l'assurance chômage imposée par le gouvernement et promulguée le 21 décembre dernier laquelle fait dépendre le montant d'indemnisation de l'état du marché du travail. Plus celui-ci est dégradé (selon les calculs « officiels »), plus le montant d'allocation sera élevé. Et vice versa.

Pour autant, E. Borne a prévenu que le gouvernement reviendrait à la charge dès cette année... sachant que le principe lui-même demeure ainsi que la baisse d'un quart de la durée d'indemnisation au 1er février prochain. Dès lors, cette renonciation est juste une manœuvre tacticienne pour mieux imposer sa réforme antisociale et profondément injuste malgré l'opposition unanime de l'ensemble des organisations syndicales. Le gouvernement n'entend céder sur rien pour économiser quelques milliards d'euros sur le dos des travailleurs-euses les plus précaires.

**Face à cette injustice criante, l'Union syndicale Solidaires s'oppose par tous les moyens à la mise en œuvre d'une réforme qui casse nos droits et la justice sociale. A l'opposé des politiques gouvernementales, nous revendiquons qu'entre deux emplois, les chômeurs-euses soient toutes et tous indemnisé-es à minima à hauteur du SMIC.**

**L'ennemi c'est le chômage, pas les chômeurs-euses ! Réduction du temps de travail à 32h hebdomadaires sans perte de salaire ! Augmentation des salaires ! Embauches massives dans les services publics et secteurs écologiques !**